

CHARTRE ACHATS RESPONSABLES IRISOLARIS GROUPE

CHARTRE ACHATS RESPONSABLES IRISOLARIS GROUPE

INTRODUCTION

En tant qu'acteur majeur de la transition énergétique, le Groupe Irisolaris joue un rôle essentiel dans la transformation vers un avenir durable. Ce positionnement stratégique confère au Groupe une responsabilité particulière envers la société, compte tenu de l'ampleur des enjeux liés à son activité.

La présente Charte des Achats Responsables du Groupe Irisolaris définit les lignes directrices visant à instaurer des relations commerciales équitables et durables avec ses partenaires, fournisseurs et sous-traitants. Elle s'inscrit dans le respect des lois en vigueur et des engagements du Groupe en matière de responsabilité sociétale d'entreprise.

Elle reflète l'engagement du Groupe à anticiper et réduire les risques liés à son activité, à prévenir les infractions graves en matière d'éthique, de protection de l'environnement et de droits humains et à maximiser les impacts positifs tout au long de sa chaîne de valeur.

À travers cette démarche, le Groupe Irisolaris réaffirme son ambition de promouvoir des pratiques d'achat responsables, garantissant la durabilité et l'éthique à chaque étape de son activité.

Les achats représentent environ 75% du CA, ses fournisseurs sont donc un élément essentiel de son activité justifiant de consacrer une attention particulière aux relations avec ses fournisseurs et à leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

CHARTRE ACHATS RESPONSABLES IRISOLARIS GROUPE

ENJEUX SOCIAUX ET DROITS HUMAINS

1. Nos engagements

Le Groupe Irisolaris s'engage à respecter les droits humains à chaque étape de sa chaîne de valeur, en interdisant le travail forcé et le travail des enfants, tout en luttant activement contre toutes formes de discrimination et de harcèlement.

Il promeut également la diversité et l'inclusion, en favorisant l'égalité des chances, l'accès équitable aux opportunités, et un environnement de travail où chaque individu est valorisé, quelles que soient son origine, son genre, ou ses croyances.

Le Groupe Irisolaris s'engage à mettre les mesures en œuvre pour protéger la santé et la sécurité de ses salariés et à respecter le cadre réglementaire en termes de directives Sécurité et Environnement vis-à-vis de ses partenaires, fournisseurs et sous-traitants en leur soumettant le cadre légal actuellement en vigueur.

2. Ce que le Groupe IRISOLARIS attend de ses fournisseurs

Le fournisseur s'engage à respecter les principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Le fournisseur s'engage à ne tolérer aucun recours dans le cadre de ses activités :

- À toute forme de pratiques qualifiées d'esclavage moderne, de travail forcé, obligatoire ou clandestin au sens des conventions n°29 et n°105 de l'OIT, y compris, mais sans s'y limiter, le travail forcé, involontaire ou la traite des êtres humains, la rétention de papiers d'identité, les menaces ou la servitude pour dettes. Les catégories vulnérables telles que les travailleurs migrants bénéficient d'une attention particulière en raison du risque accru.

Les fournisseurs doivent signaler tout soupçon ou confirmation de travail forcé aux autorités compétentes et au groupe Irisolaris.

- À toute forme de harcèlement physique, moral, et sexuel, ou toute discrimination liée à l'origine, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, la situation familiale, la grossesse, apparence physique, état de santé, la nationalité, l'appartenance syndicale, ethnique ou religieuse au sens des conventions n°100, n°111 et n°156 de l'OIT

Un mécanisme de réclamation doit permettre aux employés d'effectuer un signalement sans crainte de représailles, et des procédures doivent être mises en place pour garantir la sécurité de la victime.

CHARTRE ACHATS RESPONSABLES IRISOLARIS GROUPE

ENJEUX SOCIAUX ET DROITS HUMAINS

Le fournisseur s'engage à garantir des conditions de travail décentes, ainsi que des standards de santé et sécurité conformes aux conventions n°102 et n°155 de l'OIT, dans ce cadre, le fournisseur s'engage à :

- Garantir des horaires de travail clairs, une rémunération correspondant aux heures travaillées, et l'égalité salariale, ainsi que des temps de pauses et des congés,
- Garantir à ses salariés un salaire décent leur permettant des conditions de vie décentes et de pouvoir subvenir aux besoins vitaux, eu égard au niveau général des salaires, coût de la vie et aux prestations de sécurité sociale, versés de manière régulière et dans des délais raisonnables (conventions n°95 et n°131 de l'OIT).
- Ne pas effectuer de prélèvements ou de déductions sur les salaires autres que ceux prévus par la loi et conformes à la législation locale.

Garantir à ses salariés la liberté d'association et de négociation collective :

En cas de restriction ou d'interdiction locale, s'engager à ne pas s'opposer à toute forme de représentation et de négociation libre et indépendante (conventions de l'OIT n°87, 98 et 154). Aucun employé, sans distinction, ne doit faire l'objet de représailles, d'intimidations, de menaces ou de pratiques discriminatoires dans l'exercice pacifique de ces droits. Les fournisseurs doivent adopter une attitude coopérative à l'égard des activités des syndicats.

Proposer et favoriser l'accès à la formation et au développement des compétences pour ses salariés :

Dans ce cadre, s'engager à ne pas appliquer un traitement moins favorable aux travailleurs migrants, et respecter les principes de la convention n°97 de l'OIT.

CHARTRE ACHATS RESPONSABLES IRISOLARIS GROUPE

ENJEUX D'ETHIQUE ET DE CONFORMITE

1. Nos engagements

En cohérence avec les principes de la « Charte éthique » du groupe, IRISOLARIS s'engage à lutter contre la corruption sous toutes ses formes et contre les conflits d'intérêts dans ses activités et ses relations avec ses propres fournisseurs, tout comme avec les autorités compétentes. Le Groupe respecte la réglementation française ainsi que les directives de l'OCDE en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence ou toute disposition légale similaire.

2. Ce que le Groupe IRISOLARIS attend de ses fournisseurs

Le fournisseur s'engage à lutter contre la corruption :

Respecter les principes éthiques du Groupe IRISOLARIS décrits dans sa Charte éthique et contribuer à la lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts dans ses activités et ses relations avec ses propres fournisseurs.

Le fournisseur doit respecter la réglementation française et internationale ainsi que les directives de l'OCDE en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence ou toute disposition légale similaire :

Prévenir ainsi ces pratiques par des mesures efficaces auprès de ses actionnaires, mandataires sociaux, employés, affiliés, sous-traitants, fournisseurs et leurs représentants respectifs intervenant directement ou indirectement de quelque façon que ce soit dans le cadre de la relation commerciale.

Les fournisseurs et sous-traitants ne doivent être impliqués de quelque manière que ce soit dans aucun acte de corruption d'extorsion ou de détournement de fonds, ni dans aucune forme de versement de pots-de-vin. Ils ne doivent notamment pas, directement ou indirectement, offrir, promettre, accorder ou solliciter des paiements illicites ou d'autres avantages indus en vue d'obtenir ou de conserver un marché ou tout autre avantage indu.

Plus généralement, respecter toutes les normes nationales et internationales en matière d'infractions économiques, notamment relatives au financement du terrorisme, au blanchiment d'argent, aux embargos, aux trafics d'armes et de stupéfiants.

Le fournisseur s'engage à favoriser la libre-concurrence :

Proscrire ainsi toute concertation et toute entente, afin de limiter la concurrence en s'accordant sur les prix et le partage du marché.

CHARTRE ACHATS RESPONSABLES IRISOLARIS GROUPE

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

1. Nos engagements

Le Groupe IRISOLARIS s'engage à limiter son empreinte environnementale et ses risques, tout au long du cycle de vie de ses activités et se conforme aux lois et réglementation en vigueur dans tous les pays où il exerce son activité.

Il milite pour une pratique intègre et transparente des achats et veille à favoriser, quand la situation le permet les partenaires locaux et mieux disant en termes de performance RSE.

2. Ce que le Groupe IRISOLARIS attend de ses fournisseurs

Le fournisseur s'engage à veiller à ce que ses activités ne nuisent pas à l'environnement et doit se conformer aux lois et réglementation en vigueur dans tous les pays où il exerce son activité :

- Atténuer les impacts sur l'environnement : respecter les règles relatives à la protection de l'environnement et à faire ses meilleurs efforts pour prévenir, atténuer et réparer les impacts négatifs liés à son activité.
- Viser la performance environnementale : proposer et recourir, dans la mesure du possible, à des solutions environnementales toujours plus performantes.
- Réduire ses consommations : tendre vers les meilleures pratiques au sein de sa profession, pour optimiser ses consommations en eau et en énergie, préserver la biodiversité et gérer ses rejets et déchets.
- Réduire ses émissions : s'efforcer de réduire et/ou traiter ses émissions dans l'air, ses effluents vers la terre et/ou l'eau et les pollutions de toute nature résultant de ses activités.

CHARTRE ACHATS RESPONSABLES IRISOLARIS GROUPE COMMUNAUTES LOCALES

1. Nos engagements

Le groupe IRISOLARIS s'engage à prévenir tout dommage aux communautés locales et à contribuer à l'emploi et au développement économique local.

2. Ce que le Groupe IRISOLARIS attend de ses fournisseurs

Les fournisseurs s'engagent à ne pas nuire aux communautés locales par l'exploitation des ressources naturelles, la pollution du sol, de l'eau ou de l'air ou la violation des droits fonciers ou des droits civils et politiques. Lorsque leurs activités sont en lien avec les communautés locales, les fournisseurs doivent s'assurer qu'ils obtiennent leur consentement préalable et éclairé.

CHARTRE ACHATS RESPONSABLES IRISOLARIS GROUPE

RESPECT DE LA CHARTRE PAR L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES

Une démarche commune

Le Groupe IRISOLARIS et ses fournisseurs/prestataires s'engagent dans une démarche commune, en effet, l'importance des enjeux sociétaux et environnementaux demande la mise en place d'actions au sein des organisations afin de garantir l'amélioration continue.

Le Groupe IRISOLARIS attend de la part de son fournisseur/ sous-traitant qu'il prenne toutes les mesures pour que ses propres fournisseurs et sous-traitants se conforment aux termes de la présente Charte.

Non-respect des engagements

Le Groupe IRISOLARIS se réserve la possibilité de procéder à des audits permettant de contrôler le bon respect des engagements du fournisseur/sous-traitant évoqués dans la présente charte. En fonction de la gravité et de la nature du manquement considéré, un plan d'actions pourra être décidé en concertation entre le fournisseur et le Groupe IRISOLARIS permettant de déterminer les conditions de maintien des relations contractuelles.

Le GROUPE IRISOLARIS demandera progressivement ou ponctuellement des pièces justificatives nécessaires pour prouver le respect des engagements de la présente Charte par son prestataire, fournisseur et sous-traitant.

Tout manquement aux principes exposés dans cette Charte constituera un manquement grave aux obligations contractuelles liant le GROUPE IRISOLARIS avec ses partenaires, et le Groupe se réserve le droit de se désengager vis-à-vis du fournisseur/ prestataire concerné.

Charles NUCCI

Le fournisseur

IRISOLARIS

1200 avenue Olivier Perroy Bât F.
13790 ROUSSET